



## Règles de convivialité du Gîte VAL d'Or

### Parking

Le parking des résidents est le parking de la salle des Fêtes de Ruffieu, à la sortie du village direction Artemarre (à 300m du gîte). Le parking situé Place de l'ancienne poste est réservé au Relais St Didier.

Aucun véhicule ne doit stationner devant la porte d'entrée sauf les véhicules de livraison et ceux des personnes à mobilité réduite

### Chambres

Il est interdit de fumer dans les chambres, d'allumer des bougies ou de l'encens.

Au moment du départ, il est inutile de défaire les lits.

### Salle de Séminaire

Il est interdit d'entrer dans la salle avec des chaussures, de la nourriture et de la boisson autres que de l'eau.

Au moment du départ, les coussins et couvertures utilisés doivent être entassés dans un coin de la salle.

L'encens et les bougies peuvent être utilisés avec modération et sous vigilance. Le responsable doit vérifier que les bougies sont éteintes avant de quitter la pièce.

### Petit Salon,

Les boissons sont autorisées dans le petit salon. Par contre, la nourriture y est interdite.

### Salle de restauration

Au moment des repas et des pauses, la vaisselle sale est ramenée sur le plateau de service.

Les assiettes doivent être vidées dans la poubelle prévue à cet effet, et les couverts triés.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, le dessus du bar et les 2 tables du buffet ainsi que la desserte ne doivent pas être encombrés par de la vaisselle sale ou des restes entamés de nourriture.

L'arrière du bar est considéré comme un espace public et est à disposition des résidents. Toutefois, l'accès doit être dégagé pour que le personnel puisse effectuer les services dans les meilleures conditions.

### Dans le gîte

Il est interdit de fumer dans le gîte. Des espaces fumeurs sont à disposition. Dans la cour intérieure, et côté « Petit Salon » sous le porche.

Les demandes particulières ou les problèmes d'intendance sont centralisés au niveau du responsable qui les transmet au personnel.

Les résidents ne sont pas autorisés à entrer dans les Cuisines et les pièces « Privé ». Il convient de frapper et d'attendre que le personnel vienne à votre rencontre.

Avant d'aller se coucher, toutes les lumières doivent être éteintes SAUF les lampes qui sont posées sur les pianos (hall grande salle / salle à manger)



# VAL D'OR

GITE DE GROUPE & SEMINAIRES

## Bruits et nuisances sonores

La musique et les activités extérieures nocturnes sont possible à condition de ne pas gêner le voisinage. Les activités générant du bruit sont arrêtées entre 22 heures et 7 heures du matin.

## Horaires des repas

Les horaires des repas définis en début de stage sont à respecter. Si des apéritifs sont organisés, ils débuteront avant les horaires de service.

Les horaires peuvent être décalés en cours de stage à condition d'avertir le personnel au minimum un service avant.

## Sécurité Incendie

En cas d'incendie, faire évacuer le lieu, téléphoner aux pompiers en composant le 18 puis appeler Nadine au 09.84.54.36.22.

En cas de déclenchement de l'alarme (fausse alerte), désarmer l'alarme et appeler Nadine au 09.84.54.36.22.

Lu et approuvé,

Date .....

Responsable.....